

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2021

N° 180/07/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR L'EURL FONZES

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2021.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Bernard BOUTON, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Françoise PIZZINI à Michel WEILL.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Philippe BECADE, Michel CORNILLE, Clarisse HEULLAND.

Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2017 instituant un Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban et centre-bourg des communes membres du GMCA,

Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers de commerces situés en centre-ville de Montauban et centre-bourg des autres communes du Grand Montauban.

Dans ce cadre, le Grand Montauban a été sollicité par Jean-Luc FONZES, qui a créé l'EURL FONZES JEAN-LUC, exploitant du futur magasin de prêt-à-porter féminin CÔME situé au 25 rue de la République en centre-ville de Montauban.

Avec sa compagne, Monsieur FONZES reprend cette ancienne boutique de vêtements pour y déployer une nouvelle enseigne de prêt-à-porter multimarques sur une surface commerciale de 60 m². Deux emplois, dont un(e) salarié(e), seront créés.

Les porteurs de projet prévoient des investissements de rénovation afin de proposer une nouvelle enseigne moderne avec une identité marketing propre.

L'ouverture de ce point de vente de prêt-à-porter participera à attirer les consommateurs dans le centre-ville.

La fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2021 et l'ouverture du magasin à la rentrée de septembre 2021.

Le projet porté par l'EURL FONZES JEAN-LUC nécessite des investissements immobiliers, à hauteur de 12 043,19 € HT. Ces travaux, réalisés par des entreprises qualifiées, consistent en :

- Peinture murs : 3 320,50 € HT
- Rénovation des sols : 3 149,69 € HT
- Rénovation sanitaires et climatisation : 2 373,00 € HT
- Rénovation façade, store, enseigne, PLV : 1 640,00 € HT
- Comptoir réalisé sur mesure : 1 560,00 € HT

D'après le règlement, il est possible d'aider un commerçant qui effectue des travaux :

- A hauteur de 30% des travaux
- Subvention plafonnée à 10 000 € si les travaux sont réalisés par une entreprise qualifiée

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 juin 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban à l'EURL FONZES JEAN-LUC d'un montant de 2 500 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Monsieur le Président du Grand Montauban à signer la convention d'engagement avec l'EURL FONZES JEAN-LUC, telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

12 JUIL. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

12 JUIL. 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE



